

Cognac, le jeudi 22 mars 2018

Appel à candidature pour siéger au conseil de développement

Conformément à la loi d'orientation d'aménagement et de développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 et à la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, la communauté d'agglomération de Grand Cognac a l'obligation de créer un conseil de développement sur son territoire.

Dans la mesure où le PETR Ouest-Charente-Pays-du-Cognac dispose déjà d'une instance de participation citoyenne, la communauté d'agglomération a souhaité se rapprocher de ses représentants pour construire la création d'un conseil de développement commun.

Grand Cognac et le conseil de développement du PETR lancent donc un appel à candidature auprès des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. L'objectif est d'étoffer le conseil existant pour qu'il reflète la diversité de la société civile et soit représentatif de la mixité et de la pluralité des points de vue de l'ensemble du territoire.

Quel est le rôle du conseil de développement ?

C'est un espace d'expression libre et de participation citoyenne. C'est un organe de débat et de propositions. Il est amené à rendre un avis ou une contribution sur les sujets dont il a été saisi ou dont il s'est autosaisi sur toute question intéressant l'avenir et le développement du territoire, afin d'alimenter les rapports qui sont présentés au vote des élus de la communauté d'agglomération ou du PETR. Son rôle est consultatif.

Le conseil de développement est consulté sur :

- ◆ l'élaboration du projet de territoire ;
- ◆ les documents de prospective et de planification ;
- ◆ la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Qui peut siéger au conseil de développement ?

Les représentants socio-économiques et/ou associatifs œuvrant dans les domaines social, culturel, éducatif, scientifique ou environnemental et les habitants des 58 communes de la communauté d'agglomération, ou de la communauté de communes du Rouillacais qui fait partie intégrante du PETR, et qui souhaitent partager leurs visions et exprimer leurs avis sur le développement et l'aménagement du territoire.

Quand et comment candidater ?

Il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : amandine.violet@grand-cognac.fr ou d'appeler au 05 45 81 76 01 avant le 25 mai 2018.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ◆ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ◆ contact@grand-cognac.fr

◆ www.grand-cognac.fr

